

CONDITIONS GÉNÉRALES PROGRAMME DE FIDELITE CARTE BANCAIRE CASINO

(en vigueur au 11 janvier 2016)

La société DISTRIBUTION CASINO France, SAS au capital de 106 801 329€, dont le siège est situé au 1 Esplanade de France 42000 SAINT-ETIENNE, et identifiée sous le numéro 428 268 023 RCS St Etienne, a mis en place un programme de fidélisation de clientèle. Ce programme est valable dans les enseignes participantes, ainsi que sur les sites marchands Casino participants, ci-après désignés ensemble les ENSEIGNES CASINO ou CASINO (détail en annexe), en France métropolitaine, Corse comprise.

La société Banque du Groupe CASINO SA au capital de 25 120 200€, dont le siège social est situé 6 avenue de Provence, 75009 PARIS et identifiée sous le numéro 434 130 423 RCS PARIS émet des cartes bancaires labellisées Casino, adossées le cas échéant à des crédits renouvelables, dans les magasins sous enseignes Géant Casino et Supermarchés Casino. Ces cartes permettent notamment à leurs porteurs d'avoir accès au programme de fidélisation des ENSEIGNES CASINO.

Les conditions générales relatives aux cartes bancaires Casino sont consultables sur www.banque-casino.fr.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les adhérents à la carte bancaire Casino ont accès au programme de Fidélité des ENSEIGNES CASINO.

Les titulaires de cartes bancaires Casino émises par la société BANQUE DU GROUPE CASINO pourront bénéficier des avantages du programme de fidélité de la société CASINO RESTAURATION dans les enseignes participantes (détail en annexe). Voir conditions sur les sites www.restaurant-alabonneheure.fr et www.casino-cafeteria.fr.

Les présentes Conditions Générales annulent et remplacent tous documents antérieurs.

1. Adhésion au programme

La carte bancaire Casino est délivrée sous réserve d'acceptation du dossier de l'adhérent par Banque du Groupe CASINO SA et après expiration du délai de rétractation de 14 jours, une fois le contrat définitivement conclu. Le coût annuel de l'abonnement de cette carte figure dans les conditions générales de vente disponibles en magasin. Chaque carte est strictement personnelle et seul l'ADHERENT peut utiliser les euros crédités sur son compte fidélité. Si l'adhérent à la carte bancaire Casino ne souhaite pas bénéficier du programme de fidélisation de clientèle lié à cette carte, il fera la demande de désabonnement par courrier auprès de Casino Service Clients CS90321 42015 St Etienne Cedex 2.

La participation au programme de Fidélité est effective à compter de la première utilisation de la carte bancaire Casino dans les ENSEIGNES CASINO.

Dès l'obtention de sa carte bancaire Casino, l'ADHERENT pourra bénéficier des offres attachées au programme de fidélité, soit en cumulant des euros sur le compte de fidélité, soit en profitant des avantages promotionnels, selon les modalités propres à chaque enseigne, modalités communiquées notamment dans les magasins participants, sur les sites internet des enseignes et sur les supports de communication des ENSEIGNES CASINO. Le crédit d'avantages en euros sur le compte fidélité CASINO n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours.

Le client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et y adhérer sans réserve à compter de la première utilisation de sa carte bancaire Casino dans les ENSEIGNES CASINO.

2. Fonctionnement du programme

Afin de bénéficier des avantages du programme de fidélité CASINO, l'ADHERENT devra régler ses achats avec sa carte bancaire Casino à chaque passage en caisse dans les ENSEIGNES CASINO et entrer son numéro de carte de fidélité (numéro à 17 chiffres présent au dos de sa carte bancaire Casino) lors de ses

commandes sur les sites marchands CASINO participants.

L'ADHERENT est informé du fait que l'accumulation d'EUROS sera centralisée sur un seul compte fidélité quelle que soit l'enseigne auprès de qui les euros auront été acquis.

Pour un même achat, les EUROS ne peuvent être attribués qu'une seule et unique fois, indépendamment du nombre de cartes présentées par l'ADHERENT. Lorsque les achats ayant généré des euros sur le compte fidélité donnent lieu à un remboursement pour quelque raison que ce soit, ce remboursement sera effectué déduction faite du montant de la somme cumulée sur le compte fidélité.

Le montant des EUROS crédités sur le compte fidélité apparaîtra en bas de chaque ticket de caisse dans les ENSEIGNES CASINO à chaque achat. Le solde en euros est également consultable sur les sites internet des ENSEIGNES Casino.

Les informations sur le solde ne sont données qu'à titre indicatif sous réserve des opérations en cours.

Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO sont disponibles lors du prochain passage en caisse.

Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO peuvent être utilisés en tout ou partie quand l'ADHERENT le souhaite lors des achats réalisés dans les ENSEIGNES CASINO (hors achats sur les sites marchands CASINO) sous réserve du respect de la règle suivante : les euros acquis entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours sont utilisables jusqu'au 28 février de l'année suivante.

En cas de non-utilisation des euros dans les conditions ci-dessus, l'ADHERENT en perd automatiquement le bénéfice.

Lors de son passage en caisse en magasin à la fin de l'enregistrement de ses articles, l'ADHERENT doit faire part avant le règlement de ses achats de sa volonté d'utiliser tout ou partie des euros crédités sur son compte fidélité, dans la limite des euros disponibles au moment de la transaction (hors livres, CD DVD BLUE RAYS, carburants, billetterie, coffrets cadeaux).

Tout autre moyen de paiement (CB, espèces, chèque, cartes cadeaux) est admis en complément.

Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue.

3. Renseignements - réclamation

Pour tout renseignement ou pour toute réclamation sur son compte fidélité, il sera demandé à l'ADHERENT de communiquer le numéro de sa carte de fidélité (numéro à 17 chiffres figurant au dos de sa carte bancaire Casino) et sa date de naissance.

Toute demande de renseignement, toute réclamation peut s'effectuer :

- en appelant Casino Service Clients au 3931 (0.15€/min) ou le 04 77 45 49 62 du lundi au samedi de 9h à 19h (appel non surtaxé, tarif en vigueur selon l'opérateur)

- en écrivant à l'adresse Casino Service Clients CS90321 42015 St Etienne Cedex 2.

Toute contestation quant au solde d'euros ou au montant d'euros acquis lors d'une transaction doit être faite dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'émission du ticket de caisse concerné. Au-delà de ce délai, aucune contestation de cet ordre ne pourra être prise en compte.

Les changements d'adresse doivent être déclarés à la société Banque du Groupe CASINO SA Centre de Relation Clientèle 36 rue de Messines 59686 LILLE CEDEX 9.

4. Désactivation de la carte

Toute résiliation d'une carte bancaire Casino délivrée par Banque du Groupe Casino SA, que cette résiliation soit de l'initiative de l'adhérent ou de celle de Banque du Groupe Casino (en conformité avec leurs conditions générales de vente), entraînera la désactivation du compte fidélité associé à la carte, ainsi que l'annulation automatique des avantages cumulés.

5. Modification du programme

CASINO se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et en informera les ADHERENTS notamment sur les sites internet des enseignes et par voie d'affichage en magasin. Toute nouvelle version des présentes conditions générales s'appliquera en lieu et place de celles-ci.

En cas d'arrêt du programme, CASINO avertira les adhérents un mois avant le jour de l'arrêt du programme, afin de leur laisser la possibilité d'utiliser les euros crédités sur leur compte fidélité.

6. Informatique et libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les données personnelles collectées feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à la société DISTRIBUTION CASINO France et à ses prestataires pour la gestion du programme.

Dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité CASINO, les ADHERENTS pourront recevoir par voie postale ou téléphonique (hors automates d'appels) des offres ou informations commerciales des ENSEIGNES CASINO sauf opposition expresse de leur part.

Dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité CASINO, les ADHERENTS pourront recevoir par email et/ou sms des offres et informations commerciales liées au programme de fidélité des ENSEIGNES CASINO, sauf opposition expresse de leur part.

Les informations et les traitements automatisés effectués pourront être communiqués, en toute confidentialité, à des partenaires contractuellement liés aux ENSEIGNES CASINO notamment pour la mise en œuvre d'opérations commerciales, sous réserve de l'accord préalable exprès de l'ADHERENT.

Chaque ADHERENT dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation aux données personnelles le concernant en écrivant à Casino Service Clients CS90321 42015 St Etienne Cedex 2.

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE a déclaré à l'Autorité française en matière de Protection des Données (Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL) le traitement des données personnelles concernées.

ANNEXE

Liste des enseignes CASINO (pour les magasins participants)

- GEANT CASINO
- SUPERMARCHE CASINO
- HYPER CASINO
- PETIT CASINO
- CASINO SHOPPING
- CASINO SHOP
- SPAR
- VIVAL by CASINO

Liste des sites marchands CASINO (pour les drives participants)

- casinodrive.fr
- mescoursescasino.fr.

Liste des enseignes CASINO RESTAURATION (pour les établissements participants)

- RESTAURANT A LA BONNE HEURE
- CAFETERIA CASINO
- LES COMPTOIRS CASINO
- CŒUR DE BLE